



# POLITIQUE DE CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS



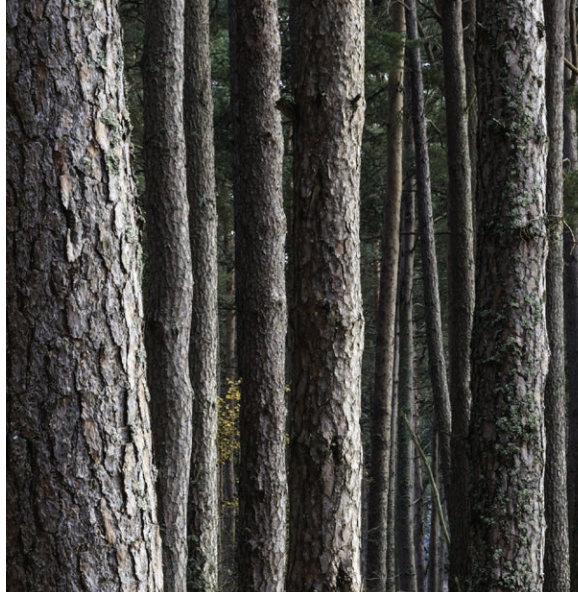


« NOUS N'HÉRITONS PAS DE  
LA TERRE DE NOS PARENTS,  
NOUS L'EMPRUNTONS  
À NOS ENFANTS. »

ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY



# MOT DU MAIRE



La ville de Granby est en pleine expansion.

Le lac Boivin, la rivière Yamaska, nos riches boisés et nos nombreux milieux humides renforcent notre attractivité et font de notre municipalité un milieu de vie privilégié où il fait bon vivre.

C'est afin que ces attraits uniques soient préservés et intégrés à l'intérieur des projets de développement que la Ville adopte la Politique de conservation des milieux naturels. Extrêmement novatrice en matière d'aménagement de notre territoire, elle vise à établir un équilibre entre un développement durable, la préservation des milieux naturels et la qualité de vie des Granbyennes et des Granbyens.

De plus, elle découle de notre planification stratégique et de notre slogan : « Granby, naturelle et audacieuse dans son expérience humaine », alors que la Ville souhaite créer un milieu de vie en équilibre avec son environnement et où la famille puisse s'épanouir.

Cette politique répond également aux attentes exprimées par 83 % des personnes interrogées lors d'un sondage mené par la firme Léger en 2018, qui étaient d'avis que les dirigeants locaux devaient accorder une grande priorité à la préservation de l'environnement.

Avec l'adoption de cette politique, c'est chose faite !

En permettant de préserver **les milieux naturels pour qu'ils recouvrent 29 % de la superficie de notre territoire**, tout en conservant un potentiel de développement fort intéressant, cette politique démontre également notre volonté de poursuivre nos efforts afin de mettre en valeur la richesse de notre offre en termes de nature.

Je suis fier de dire que cette cible est l'une des plus ambitieuses à être adoptée par une municipalité du Québec à ce jour. De plus, elle est parfaitement en ligne avec les recommandations d'Environnement Canada qui établit que la protection des milieux naturels devrait représenter au moins 30 % d'un territoire municipal<sup>1</sup>. C'est par une approche beaucoup plus globale et écosystémique des milieux naturels que cette cible audacieuse pourra être atteinte et permettra un aménagement durable du territoire.

En reconnaissant la valeur économique, sociale et écologique des milieux naturels, nous sommes convaincus que cette politique permettra des développements harmonieux tout en conservant notre patrimoine naturel qui contribue en grande partie au bonheur que nous avons de vivre dans cette municipalité.

En terminant, je tiens à remercier Mme Catherine Baudin, conseillère municipale et responsable des dossiers environnementaux, pour son apport précieux dans l'élaboration de cette politique.

**Le maire de Granby,**

**Pascal Bonin**



<sup>1</sup> Environnement Canada, 2013.



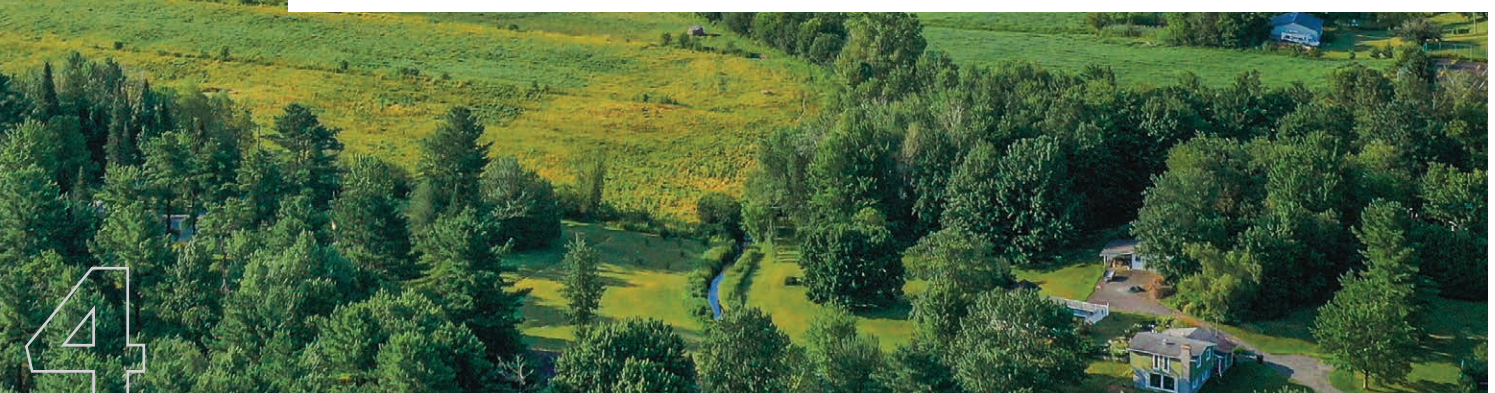
# UNE MUNICIPALITÉ RICHE DE SES MILIEUX NATURELS

Située aux confins des Appalaches et des basses terres du Saint-Laurent, la ville de Granby est choyée en raison de la mosaïque de boisés et de milieux humides de grande qualité que l'on retrouve sur son territoire. La rivière Yamaska, le lac Boivin et de nombreux cours d'eau y côtoient de riches boisés composés principalement d'érablières de même qu'une grande variété de milieux humides formés de tourbières, de marais et de marécages. Ces lieux constituent des écosystèmes dynamiques où vivent de nombreuses espèces fauniques et floristiques — dont certaines sont menacées — et représentent un intérêt indéniable pour notre communauté.

La croissance soutenue que connaît la ville depuis quelques années a fait ressortir l'importance d'intégrer ces milieux naturels à l'intérieur des projets de développement si l'on veut assurer un aménagement durable du territoire tout en bonifiant la qualité de vie des citoyennes et des citoyens.

C'est afin d'approfondir les enjeux de cette démarche et d'élaborer une proposition de politique adaptée aux enjeux de société et aux objectifs de développement de la municipalité qu'un comité de travail rassemblant l'expertise des divers services et divisions de la Ville a été mis sur pied.

La présente politique, née de ce vaste exercice, a pour but de préserver la majorité des milieux naturels existants, tout en conservant un potentiel de développement des plus intéressants.





# L'ENVIRONNEMENT : UN ENJEU SOCIÉTAL MAJEUR

---

## ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La protection de l'environnement constitue un enjeu de plus en plus important auprès des décideurs de tous les paliers d'intervention. Cette affirmation est particulièrement significative dans le cadre de l'adaptation des villes aux changements climatiques.

---

## SONDAGE CITOYEN

L'enjeu de l'environnement se manifeste sur le plan local. Selon le plus récent sondage réalisé en 2018 par la firme Léger auprès des citoyennes et des citoyens de Granby, **83 % des personnes interrogées étaient d'avis que les dirigeants locaux devraient accorder une grande priorité à la préservation de l'environnement.** De tous les enjeux municipaux évalués, celui de l'environnement était d'ailleurs jugé le plus important par la population, devançant ainsi les enjeux tels que la taxation et les dépenses municipales (Léger, oct. 2018).

---

## EN ACCORD AVEC SA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Plusieurs orientations et objectifs du Plan stratégique 2018-2022 de la Ville de Granby réfèrent à la protection des milieux naturels, tels que « Placer les milieux naturels au cœur du mieux-être de la collectivité », « Être une communauté en santé » et « Créer de la valeur par la synergie des pôles économique, social, environnemental et du savoir ».

Cette politique est également en adéquation avec le slogan *Granby, naturelle et audacieuse dans son expérience humaine* alors que la Ville souhaite créer un milieu de vie de qualité en équilibre avec son environnement où la famille pourra s'épanouir.

Conséquemment, l'adoption de la Politique de conservation des milieux naturels s'inscrit dans la lignée des aspirations citoyennes exprimées à tous les niveaux.

# LES SERVICES ÉCOLOGIQUES RENDUS PAR LES MILIEUX NATURELS

## BIEN-ÊTRE GÉNÉRAL DE LA POPULATION

Selon une revue de la littérature réalisée par l'Institut national de santé publique du Québec, la nature apporte plusieurs bénéfices pour la santé physique de la population en réduisant notamment l'obésité et la mortalité. On constate également plusieurs bienfaits sur la santé mentale, comme la réduction du stress, la baisse des symptômes de dépression ainsi que la diminution de la médication pour les enfants atteints de TDAH<sup>1</sup>.

Par ailleurs, la conservation des milieux humides et boisés, même de superficie modeste, atténue grandement les effets néfastes des changements climatiques sur l'être humain, particulièrement en milieu urbain où l'on retrouve la plus grande concentration de personnes.

## AVANTAGES ÉCONOMIQUES

La préservation des milieux naturels présente des avantages économiques tant sur le plan collectif que sur le plan privé.

Par exemple, les milieux naturels agissent comme des éponges géantes en absorbant l'eau lors des pluies. Ils contribuent également à réduire les îlots de chaleur, à améliorer la qualité de l'air ambiant et à diminuer les débordements des ouvrages de surverse. À la suite d'une étude réalisée en 2013, **la valeur des biens et services écologiques rendus par les milieux naturels de Granby a été évaluée à plus de 177 millions de dollars annuellement<sup>2</sup>.**

La protection des milieux naturels présente également des avantages sur le plan de la propriété individuelle. Selon une recherche, **la présence d'un milieu naturel adjacent à une résidence peut hausser de 20 % la valeur marchande de celle-ci<sup>3</sup>.**

<sup>1</sup> *Verdir les villes pour la santé de la population*, INSPQ 2017.

<sup>2</sup> *Desjardins et autres*, 2013.

<sup>3</sup> *The Trust for Public Land, The economic benefits of land conservation*, 2007.

## LES AVANTAGES ÉCOLOGIQUES

**Une trentaine d'espèces fauniques et floristiques en situation précaire se retrouvent à Cranby.** La tortue des bois, le petit blongios — un petit oiseau de la famille des hérons — et la platanthère à gorge frangée — une orchidée magnifique — figurent parmi les espèces emblématiques de la ville.

Heureusement, ces espèces sont encore présentes sur le territoire de la ville et se retrouvent principalement dans les milieux naturels demeurés intacts à ce jour. Les protéger contribue à leur survie.





# LES MILIEUX NATURELS PRÉSENTS À GRANBY

## MILIEUX BOISÉS ET HUMIDES

La ville de Granby se déploie sur un territoire d'une superficie de 15 600 ha. Les milieux naturels occupent présentement 5 160 ha, soit 33,1 % du territoire. En tenant compte des engagements déjà pris par la Ville à la suite de l'approbation de plans de morcellement, l'occupation des milieux naturels correspondrait plutôt à 31 % du territoire. Ces milieux naturels se répartissent comme suit :

Secteur	Superficies milieux humides		Superficies milieux boisés		Superficies totales	
	ha	%	ha	%	ha	%
Rural	1 111	7,1	2 824	18,1	3 935	25,2
Urbain	310	2,0	585	3,8	895	5,7
<b>Totaux</b>	<b>1 421</b>	<b>9,1</b>	<b>3 409</b>	<b>21,9</b>	<b>4 830</b>	<b>31,0</b>

■ Près de 81 % des milieux naturels (3 935 ha) sont localisés en secteur rural et 19 % (895 ha) dans le secteur urbain.

■ Les milieux naturels en secteur rural représentent à eux seuls 25,2 % du territoire granbyen, alors que les milieux naturels en secteur urbain, là où se concentre la population, ne comptent que pour 5,7 %.

■ Les milieux humides constituent une sorte de rareté puisqu'ils ne couvrent que 1 421 ha comparativement aux milieux forestiers s'étendant sur 3 409 ha.



---

## L'IMPORTANCE DES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

Les corridors écologiques représentent des zones préférentielles de circulation de la faune et de la flore qui relient entre eux les différents grands îlots de biodiversité du territoire. Par leur effet de connexion, ces corridors apportent un enrichissement de la génétique des espèces se trouvant à l'intérieur de ces îlots de biodiversité grâce à l'apport de nouveaux individus. Ces corridors assurent également un lien avec les milieux naturels que l'on retrouve à l'extérieur des limites de la ville.

Il importe de mentionner que ces superficies ne s'ajoutent pas au pourcentage du territoire comptabilisé à titre de milieu naturel. Retenons toutefois que leur fonction de communication contribuera à maintenir la qualité écologique des milieux naturels.



*Platanthère à gorge frangée*



# L'OBJECTIF DE CONSERVATION

Bien que les milieux naturels occupent encore 31 % du territoire de la ville, seulement 3,5 % de ceux-ci faisaient l'objet de mesures de protection formelles au 31 décembre 2020. Il s'agit notamment du Centre d'interprétation de la nature du lac Boivin (CINLB), du parc des Boisés-Miner et des servitudes de conservation.

Selon Environnement Canada, la proportion de milieux naturels devrait représenter au moins 30 % d'un territoire municipal<sup>1</sup>. De plus, le Québec s'est fixé comme objectif de conservation d'atteindre la nouvelle cible internationale de 30 % d'aires protégées d'ici 2030.

**Une cible de conservation de 29 % des milieux naturels sur l'ensemble du territoire a été fixée pour la ville de Granby.** Cette cible constitue un objectif à la fois souhaitable et réalisable. Elle permet de conserver 65 % de l'ensemble des milieux naturels présents dans le périmètre urbain et 46 % des milieux boisés qui s'y trouvent.





Petit blongios

# DES AIDES FINANCIÈRES CONSACRÉES À LA CONSERVATION

Les sommes accumulées dans le Fonds vert (666 206 dollars en janvier 2021) et dans le Fonds des municipalités pour la biodiversité (84 827 dollars en avril 2020) permettent de saisir des opportunités d'acquisition de certains milieux naturels.

Le Fonds vert offre également un soutien financier aux initiatives citoyennes afin de les encourager à entreprendre une démarche de conservation volontaire des milieux naturels. Ce fonds permet aussi de financer des activités d'acquisition de connaissances et de mise en valeur des milieux naturels.

# UN CADRE RÉGLEMENTAIRE PLUS AUDACIEUX

---

## **UN AUDIT RÉGLEMENTAIRE FORT RÉVÉLATEUR**

La tenue d'un audit par une source externe a permis d'effectuer une analyse objective quant au niveau d'adéquation entre la réglementation d'urbanisme et les objectifs de conservation souhaités. Ce travail a également donné lieu à une meilleure définition des pouvoirs et des compétences municipales en matière de protection et de conservation des milieux naturels à partir d'une analyse de la jurisprudence.

---

## **CONSERVATION DE L'ENSEMBLE DES MILIEUX HUMIDES**

Sur le plan provincial, l'Assemblée nationale a adopté en 2017 le projet de loi n° 132 intitulé Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques. Afin de freiner la perte de milieux humides et hydriques au Québec et de viser des gains nets en la matière, le principe d'aucune perte nette s'inscrit au cœur même de cette loi.

Une réglementation municipale pourrait également permettre d'assurer la conservation intégrale des milieux humides sur le territoire.

---

## **AXE D'INTERVENTION EN MILIEU AGRICOLE**

Le niveau de protection des milieux naturels en milieu rural gagnerait à être augmenté au chapitre du maintien du couvert forestier. Ainsi, une modification réglementaire récente permet désormais la récolte de 30 % de tiges ligneuses matures par période de 10 ans plutôt que par période de 5 ans.

D'autre part, l'évaluation de l'emplacement des clôtures actuelles et les modifications découlant de celle-ci devraient faciliter la circulation de la faune dans les corridors écologiques.

---

## **AXE D'INTERVENTION EN MILIEU URBAIN**

Une approche beaucoup plus globale et écosystémique des milieux naturels s'avère plus favorable que la méthode actuelle. Cette nouvelle approche considère les milieux naturels par grands ensembles, sans égard aux limites foncières, assujettissant ainsi les propriétaires à travailler de concert.





Grand héron

Les milieux humides et les massifs forestiers d'importance sont localisés en périphérie du périmètre d'urbanisation dans six secteurs où y subsistent de grands espaces non construits pour lesquels des plans préliminaires de morcellement n'ont pas encore été acceptés.

Les interventions proposées seront les suivantes :

- L'obligation de préserver 50 % des milieux naturels, des parcs ou des espaces verts dans ces secteurs, soit par l'intermédiaire des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), soit au moyen de plans d'aménagement d'ensemble (PAE) ;
- L'exigence de développer ces six secteurs avec les services d'aqueduc et d'égouts dans les portions à développer ;
- L'augmentation de la densité d'occupation pour maintenir le potentiel de développement estimé du périmètre d'urbanisation à environ 14 ans ;
- Une réévaluation des normes d'implantation, de lotissement, de végétalisation des emprises de rues, etc.

# CONCLUSION



Par l'adoption de la Politique de conservation des milieux naturels, la Ville de Granby reconnaît la valeur économique, sociale et écologique de ces milieux.

Que ce soit en ce qui concerne l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau, le maintien et la sauvegarde de nombreuses espèces fauniques et floristiques, de même que les bienfaits sur la santé humaine et sur l'environnement, elle convient que leurs avantages socio-économiques sont indéniables.

En cette période marquée par les changements climatiques, il revient donc à la municipalité d'orienter le développement de même que l'aménagement de son territoire de façon à protéger l'intégrité de ses milieux naturels.

Ce faisant, les actions mises en place renforceront son pouvoir attractif et consolideront sa réputation de ville où il fait bon vivre et où la famille peut s'épanouir.

Elle réaffirmera également sa volonté de poursuivre les actions entreprises en vue de mettre en valeur la richesse de la nature sur son territoire comme elle l'a fait par la création du CINLB et l'acquisition des Boisés-Miner et des boisés du Mont-Sacré-Cœur.

Finalement, par l'adoption d'un objectif parmi les plus audacieux au Québec, elle démontre éloquentement à quel point ses milieux naturels lui tiennent à cœur pour bâtir une ville qui allie effervescence, développement durable et qualité de vie.





**Granby**  
Ville rayonnante